



Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Vanessa Noumsi Wassim Ktari Sami Zaghal



CSRD : Vers un Reporting de Durabilité plus complet et transparent

La directive relative au rapport sur le développement durable des entreprises (CSRD) représente un nouveau cadre réglementaire européen pour les rapports sur le développement durable des entreprises. Son objectif principal est d'accroître la transparence et de fournir des informations normalisées et comparables concernant la manière dont les entreprises établissent leurs rapports sur leurs performances en matière de développement durable.

La CSRD a été adoptée par la Commission européenne en avril 2021, après un processus de développement prolongé. Elle remplace l'actuelle directive sur les rapports non financiers (NFRD) et élargit considérablement son champ d'application, obligeant un plus grand nombre d'entreprises à présenter des rapports et des informations sur leurs activités.

Les modifications introduites par la CSRD auront un impact sur la période de déclaration à partir de 2023. Les entreprises concernées devront respecter les nouvelles exigences de rapport d'ici le 1er janvier 2024. Par la suite, elles seront soumises à des obligations de déclaration annuelle (directive (UE) 2022/2464).

Cette directive vise également à répondre à la problématique de l'intégration complète des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les rapports des entreprises. Elle oblige les entreprises à communiquer sur des sujets tels que la durabilité, le changement climatique et l'impact à long terme de leurs activités sur l'environnement et la société.

La CSRD tend à favoriser une transition responsable et dynamique pour la plupart des acteurs économiques de l'Union européenne, contribuant ainsi aux objectifs de la finance durable de l'UE et du Green Deal européen.

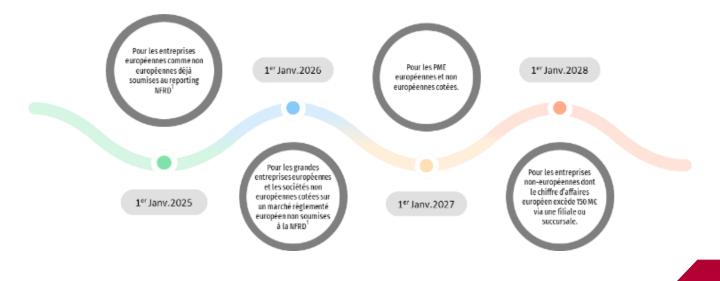
La CSRD concernera 50 000 entreprises en Europe, et le processus s'étendra progressivement sur plusieurs années :

- Les entreprises déjà soumises au reporting extra-financier en règle avec la NFRD (entreprises de plus de 500 employés) devront l'appliquer à compter du 1er janvier 2024.
- A compter du 1er janvier 2025, sont concernées les grandes entreprises ayant deux des trois critères suivants : 40 M€ de chiffre d'affaires, 20M€ de total du bilan ou 250 employés minimum.
- A compter du 1er janvier 2026, sont concernées les PME cotées ayant remplis deux des trois critères suivants : 700 K€ à 40 M€ de chiffre d'affaires, 350 K€ à 20 M€ de total du bilan, ou 10 à 250 employés.



• A compter du 1er janvier 2028, sont concernées les filiales européennes de sociétés mères non européennes réalisant un chiffre d'affaires en Europe supérieur à 150 M€ et ayant une filiale installée dans l'Union Européenne. Néanmoins, une filiale peut être exemptée de cette directive si les sociétés mères ont déjà été soumises à la rédaction d'un rapport de durabilité conforme à la CSRD. Cette exception ne concerne pas les filiales cotées.

Toutes ces obligations sont progressives et l'intégralité des données ne sont pas attendues dès que l'entreprise est soumise à l'obligation. Bien que la directive CSRD requiert une vérification obligatoire, le niveau d'assurance reste "modéré" dans un premier temps, puis un niveau d'assurance "raisonnable" pourrait être attendu à partir de fin 2028.





Modalités et défis de la CSRD



La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'Union européenne touche davantage d'entreprises, passant de quelques 11 700 sous l'actuelle Non Financial Reporting Directive (NFRD) de 2014 à plus de 50 000.

Cette directive renforce les exigences de reporting en imposant aux entreprises soumises à la CSRD l'utilisation des normes de reporting (ESRS) de l'EFRAG, visant à garantir la qualité et la comparabilité des données de durabilité pour les investisseurs.

entreprises devront fournir informations plus détaillées sur leur impact environnemental, alignées sur les objectifs climatiques de l'Union européenne mais aussi sur leur impact sociétal. De plus, elles devront appliquer le principe de double matérialité en évaluant les répercussions de leur activité sur l'environnement et la société. ainsi que les effets de la transition écologique sur leur propre fonctionnement. La structure doit identifier et prioriser ses enjeux ESG les plus critiques, en tenant compte des répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'entreprise ainsi que sur l'environnement et la société. Cette analyse nécessite une évaluation approfondie des impacts, des risques et des opportunités associés à ces enjeux.

La standardisation des obligations de reporting représente également un enjeu important. La directive devrait reposer sur des normes européennes harmonisées et avoir pour objectif de rendre publiques des informations liées aux questions relatives à l'ESG.

Le reporting doit être publié dans une section dédiée (une localisation unique) du rapport de gestion afin de faciliter la recherche des informations extra financière. Un format digital est imposé afin que le reporting soit lisible électroniquement. L'information doit faire l'objet d'un contrôle obligatoire par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant.



Bien que la CSRD se concentre principalement sur la publication des informations liées au climat et à la durabilité, les entreprises et les organismes de réglementation pourraient faire face à différentes difficultés lors de la mise en œuvre de cette norme :

> Data

- Collecte de données : Importance d'une collecte significative de données liées au climat et à la durabilité, en mettant l'accent sur l'obtention de données fiables et précises, particulièrement pour la gestion des déchets.
- Standardisation des données : Il est impératif de veiller à ce que les données, provenant de différentes sources et présentées dans diverses unités, soient comparables et exploitables.
- Qualité des données : Il est crucial de garantir la fiabilité des données en évitant les erreurs de saisie, les incohérences et les données incomplètes, afin de produire des rapports de haute qualité.
- Intégration des données : Importance d'une intégration correcte des nouvelles données dans les systèmes informatiques pour une gestion efficace.
- Gestion des données sensibles : Nécessité de protéger les données sensibles sous un angle concurrentiel.
- Évolution règlementaire : Nécessité de rester à jour et de s'adapter aux changements dans les exigences de divulgations.
- Interprétation et contrôle : Le reporting de données de type narratives, peut rester évasif et générer une mauvaise interprétation et compréhension des exigences. Ces données sont également difficilement quantifiables et auditables.

Gouvernance

- Gouvernance insuffisante: Il se peut qu'une organisation n'ait pas des structures de gouvernance solides en matière de durabilité et pourrait avoir du mal à collecter, à valider et à publier les données requises.
- Manque de transparence: Un manque de transparence peut nuire à la réputation de l'entreprise.
- Conformité : Sanctions et litiges pour nonrespect des exigences de divulgation.
- Incertitudes : Les entreprises peuvent avoir du mal à s'adapter aux évolutions règlementaires (problèmes de gouvernance liés à la planification stratégique et à la conformité).

> Méthodologie de calcul

La CSRD soulève des défis importants car elle implique une adaptation des rapports de durabilité pour les entreprises. Parmi les problématiques, figurent celles autour des méthodologies de calcul utilisées pour répondre aux enjeux de la directive. L'inexistence de standards de calculs rend complexe la démarche des entreprises. En effet l'absence de détails rend difficile la détermination des données spécifiques à utiliser pour un indicateur donné. La complexité est encore plus importante pour des données qualitatives car l'interprétation reste propre à chaque structure et peut varier en fonction du secteur d'activité.

L'enjeu de cette problématique réside donc dans la capacité à uniformiser la méthodologie de calcul et la sélection des indicateurs et unités de mesures.



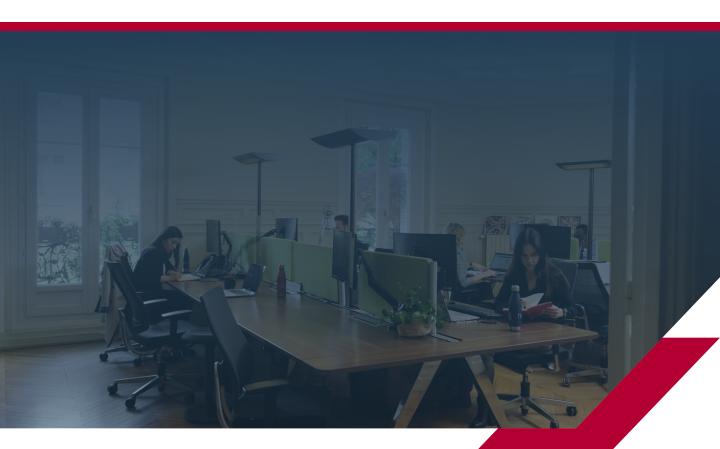
> Problématique d'image

La mise en application de la CSRD ajoute un nouveau reporting de durabilité plus complet et dense aux reporting existants tels que le rapport RSE ou DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière). Optimiser la diffusion des rapports et établir des critères précis pour les performances extra-financières est fondamental. Parallèlement, l'élaboration d'une méthode d'harmonisation des rapports s'avère essentielle pour éviter la duplication des informations. Dans cette optique, pour garantir l'intégrité et la crédibilité des rapports ESRS, les entreprises doivent se préparer à des coûts supplémentaires et à un besoin accru de ressources, alignées sur les efforts déployés pour affiner la diffusion et l'uniformité du contenu des rapports.

Budget

Les défis liés au budget sont les suivants :

- Création de nouvelles structures, d'outils et de formations.
- Recrutement d'un expert dans le domaine de la CSRD.
- Prise en compte des indicateurs qui n'étaient pas présents dans les reporting pré-CSRD.





Références

- → CSRD : modalités et perspectives. Comment vous aider à préparer le reporting de durabilité ?, https://www.ey.com/fr_fr/assurance/climate-change-energy/csrd-modalites-et-perspectives
- ➤ Les défis de la CSRD, https://rse-reporting.com/les-defis-de-la-csrd/
- → Reporting RSE selon l'article 225 de la loi « Grenelle 2 » Bilan de la première année d'application(pdf),
 https://www.stratagia.gov.ufr/citag/stratagia.gov.ufr/files/stratagia.gov.ufr/f
 - https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/prc3a9sentation-deloitte-audition-110220141.pdf
- → Document d'enregistrement universel et Rapport financier annuel Natixis 2020 (pdf), https://natixis.groupebpce.com/wp-content/uploads/2022/08/natixis 2020 urd fr.pdf
- → Corporate Reporting Sustainability Directive « CSRD » : Quels impacts pour le reporting extrafinancier / ESG / de durabilité ?, <u>La nouvelle directive CSRD sur le reporting de durabilité des</u> sociétés | AMF (amf-france.org)
- ▶ Public consultation on the first set of draft ESRS, https://www.efrag.org/Meetings/2311161230175457/EFRAG-SRB-Meeting-23-November-2023
- ➤ Exposure Draft ESRS E5 Resource use and circular economy, https://www.efrag.org/assets/download?asseturl=/sites/webpublishing/siteassets/working%20 paper%20on%20draft%20esrs%20e5%20resource%20use%20and%20circular%20economy%2 0vf.pdf
- ➤ ESRS Presentation Outreach France https://fr.readkong.com/page/esrs-presentation-outreach-france-june-2-2022-8704523
- → Guide de la finance durable Secteur bancaire, https://www.orse.org/fichier/4702
- ▶ Paris SWG report, https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.effc.org%2Fcontent %2Fuploads%2F2022%2F10%2F11ii.-Paris-SWG-Report.pptx&wdOrigin=BROWSELINK
- ▶ Fichier Excel EFRAG, https://efrag.sharefile.com/share/view/s1a12c193b86d406e90b1bcd7b6bb8f6f/fo37c90b-9d9b-4432-a76b-27760cfcc01b



Nexialog Consulting

STRATÉGIE

ACTUARIAT

GESTION DES RISQUES

DATA

Nexialog Consulting est un cabinet de conseil spécialisé en Stratégie, Actuariat, Gestion des risques et Data qui dessert aujourd'hui les plus grands acteurs de la banque et de l'assurance. Nous aidons nos clients à améliorer de manière significative et durable leurs performances et à atteindre leurs objectifs les plus importants.

Les besoins de nos clients et les réglementations européennes et mondiales étant en perpétuelle évolution, nous recherchons continuellement de nouvelles et meilleures façons de les servir. Pour ce faire, nous recrutons nos consultants dans les meilleures écoles d'ingénieur et de commerce et nous investissons des ressources de notre entreprise chaque année dans la recherche, l'apprentissage et le renforcement des compétences.

Quel que soit le défi à relever, nous nous attachons à fournir des résultats pratiques et durables et à donner à nos clients les moyens de se développer.



www.nexialog.com

Retrouvez toutes nos publications sur Nexialog R&D

CONTACTS

Christelle BONDOUX

Associée, Directrice Commerciale, Recrutement & Marketing



+ 33 (0) 1 44 73 75 67



cbondoux@nexialog.com

Areski COUSIN

Directeur Scientifique



+ 33 (0) 6 69 27 62 26



✓ acousin@nexialog.com

Paul-Antoine DELETOILLE

Sales Leader



+33 (0)1 44 73 75 70

+33 (0)7 64 57 86 69

✓ padeletoille@nexialog.com

Vivien BRUNEL

Associé, Data Consulting – Offre ESG



+ 33 (06) 71 23 38 97



✓ vbrunel@nexialog.com

Luc VERMOT-GAUCHY

Senior Manager Global Markets – Offre ESG



+ 33 (06) 01 48 39 69



✓ Ivermot-gauchy@nexialog.com

Lilian GONZALEZ

Manager Global Markets – Offre ESG



+33 (06) 16 42 68 03



☐ Igonzalez@nexialog.com